



## "Devoir de vigilance": le Sénat adopte le texte après l'avoir profondément modifié

Paris, 13 oct. 2016 (AFP) -

Le Sénat a adopté jeudi après l'avoir profondément modifiée la proposition de loi PS contraignant les multinationales à prévenir les atteintes aux droits de l'Homme et à l'environnement chez leurs sous-traitants étrangers, inspirée de la catastrophe du Rana Plaza au Bangladesh en 2013.

La majorité sénatoriale de droite a voté seule le texte remanié, la gauche votant contre, à l'exception d'une partie du RDSE (à majorité PRG) qui s'est abstenue.

Après l'échec prévisible d'une commission mixte paritaire entre les deux chambres, l'Assemblée aura le dernier mot.

L'effondrement du Rana Plaza avait tué 1.138 ouvriers et blessé plus de 2.000 autres, mettant en évidence les conditions de sécurité et de travail déplorables des ateliers travaillant pour des sous-traitants de marques occidentales (Benetton, Camaïeu, etc).

Le texte vise à instaurer, pour les sociétés françaises employant plus de 5.000 salariés en France ou 10.000 salariés dans le monde, l'obligation d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan de vigilance destiné à prévenir les risques d'atteinte aux droits de l'Homme, de dommages corporels, environnementaux et sanitaires ainsi que de corruption qui pourraient résulter de leurs activités et de celles de leurs filiales, fournisseurs et sous-traitants.

Le Sénat avait rejeté le texte en première lecture, sa commission des lois estimant alors que la question devait être traitée à l'échelle européenne.

En deuxième lecture, le Sénat l'a modifié afin de le rapprocher du texte de la directive européenne relative à la publication d'informations non financières par les grandes entreprises.

"S'il est peu probable que l'adoption en France d'une telle législation suffise à améliorer la situation sociale et environnementale des pays en développement, elle perturberait profondément le tissu économique français", a estimé le rapporteur Christophe-André Frassa (LR).

Pour lui, "les obligations doivent peser sur toutes les entreprises européennes pour éviter les distorsions de concurrence".

"Vous avez choisi en première lecture de voter contre ce texte", a relevé Jean-Pierre Sueur (PS). "Cette fois, vous avez adopté une autre méthode, plus subtile, qui consiste à l'édulcorer", a-t-il reproché.

"Pourquoi entraver les entreprises par des normes stupides? Elles partiront toutes et il ne restera que des chômeurs", a affirmé Serge Dassault (LR). "Arrêtez d'emmerder les entreprises", a-t-il lancé à l'adresse de la gauche.

jlp/chr/cj

Afp le 13 oct. 16 à 15 45.